

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
12283

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY****OBJET : Prix Départemental pour la Recherche en Provence - Edition 2018.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Mme la déléguée à l'enseignement supérieur et à la recherche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône organise, depuis trois ans, le « Prix Départemental pour la Recherche en Provence ». Ce prix est destiné à encourager et valoriser les recherches, tant fondamentales qu'appliquées, portant sur les questions susceptibles d'influencer l'environnement scientifique, économique, social et patrimonial et qui concourent au rayonnement et à l'attractivité de notre territoire.

Les récompenses, un « Grand Prix » d'un montant de 5 000 €, un « Prix Jeune Chercheur » d'un montant de 3 000 € et un « Prix Spécial du Jury » d'un montant de 2 000 € prennent la forme d'une aide aux structures auxquelles sont rattachés les chercheurs ou équipes. Les dotations pourront être utilisées afin de produire des publications, de participer à des colloques, des rencontres nationales ou internationales, d'effectuer des séjours dans des universités ou laboratoires en France et à l'étranger, en entreprise ou encore de couvrir des dépenses liées au développement de réseaux de collaboration (acquisition de documents scientifiques, matériel informatique...).

Les candidats doivent présenter un résumé de leurs travaux. Le choix des lauréats s'appuie sur des critères tels que le caractère novateur des recherches, la notoriété scientifique, l'intérêt sociétal et économique, la qualité de la vulgarisation...

La sélection des lauréats est réalisée par un jury désigné par la Présidente du Conseil départemental et composé des principaux acteurs de la recherche présents sur le territoire (Université, CNRS, INSERM, IRD, IEP, CEA, DRRT...). Le jury s'est réuni à l'Hôtel du Département le 15 octobre 2018 et a été présidé par Madame la déléguée à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Afin d'aider à la conception et à la mise œuvre de ce prix, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'un montant de 11 760 € TTC a été attribué à la société AOS.

La cérémonie de remise des Prix s'est tenue le jeudi 29 novembre 2018 à l'Hôtel du Département.

Les prix et lauréats de l'édition 2018 sont les suivants :

- Le Grand Prix d'un montant de 5 000 € sera versé à l'INSERM, au bénéfice de l'unité de recherche INS UMR 1106 pour récompenser les travaux de Monsieur Viktor JIRSA sur l'épilepsie et la cartographie du cerveau,
- Le Prix Jeune Chercheur d'un montant de 3 000 € sera versé au CNRS, au bénéfice du laboratoire Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires pour récompenser les travaux de Monsieur David ZARZOSO sur la physique des plasmas appliquée à la fusion nucléaire,
- Le Prix Spécial du Jury d'un montant de 2 000 € sera versé à Aix-Marseille Université, au bénéfice du laboratoire de Théorie du Droit pour récompenser les travaux de Monsieur Frédéric ROUVIERE sur l'application de l'intelligence artificielle dans le raisonnement juridique.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL